

ges classiques ; il y a là presque un danger national." Répondons à ces critiques qu'en moyenne il n'y a peut-être pas deux enfants par paroisse qui font des cours complets d'études ; est-ce vraiment trop ? Et aux gens qui représentent les Canadiens-Français comme arriérés, aussi bien qu'à ceux qui accusent l'Eglise de tenir les peuples dans l'ignorance, montrons nos dix-sept collèges classiques, fondés et dotés, en presque totale partie, et dirigés par notre clergé.

Cependant, je l'ai dit, le jeune Provancher n'avait pas d'espoir, du côté de sa famille, de pouvoir participer aux bienfaits de cette culture intellectuelle qu'assure l'éducation classique. C'est donc en vain que Dieu l'a doué de remarquables talents ; tout le pousse à la poursuite de l'inconnu ; mais aussi tout l'éloigne de cette voie de la science où il se sent appelé.—Non, la Providence ne lui fait pas éprouver en vain ces aspirations vers le savoir ; au moment opportun, elle saura rendre possible ce qui semble irréalisable. Que de fois on voit ainsi s'aplanir, devant un enfant qui promet, les difficultés qui semblaient rendre impossible la poursuite de ses études ! Quand on connaît un peu la clientèle de nos collèges, on s'étonne du nombre relativement considérable d'élèves dont les familles sont peu à l'aise, et qui réussissent pourtant à parcourir le cycle entier des classes de grammaire, de littérature et de sciences. Le bon Dieu, qui voit bien que son Eglise a besoin d'apôtres, et qu'il faut des chefs capables à la petite nation canadienne-française, sait tout arranger à temps : par son inspiration, un bon curé prélèvera quelque chose sur ses "richesses colossales" (1); un brave rentier l'aidera ; le collège fera une réduction sur le prix de la pension. Et le tour est joué ! L'enfant fait ses études. Cela arrive tous les jours.

Pour le jeune Provancher, voici comment les choses se passèrent. D'abord, le curé de Bécancour, M. Chs Dion (qui fut plus tard procureur et supérieur du Séminaire de Nicolet) prit à son presbytère : l'enfant devait travailler aux réper-

(1) Dans le diocèse de Chicoutimi, le revenu moyen des membres du clergé est à peine de \$200 par année : les appointements d'un tout petit employé civil.